

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* du CNIG du 4 décembre 2020

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG : « Bilan 2020 »  
du vendredi 04/12/2020 de 10h30 à 13h00.

**Ordre du jour :**

1. Introduction par madame la députée Valeria Faure-Muntian
2. Echange du Commissaire général au développement durable avec les membres de la Commission.
3. GT Standard des réseaux et GT Réseaux électriques : état des lieux
4. GT Accessibilité : état d'avancement
5. Aménagements cyclables : extension d'un standard COVADIS pour les utilisateurs.
6. Propositions de lancement d'un groupe de travail GT ERP.

Date envisagée pour la prochaine commission *Données* : **mardi 23 mars 2021**

Date	Visa	Nom
Relecture	10/12/2020	Les participants.
Validation	15/12/2020	Dominique Caillaud, président de la Commission <i>Données</i>

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	Frédéric Bonniot – IGN/SPRI
Valéria Faure-Muntian, députée	Gilles Chuzeville – ASTEE et Grand-Lyon
Thomas Lesueur – MTE/CGDD	Guillaume Malard – ENEDIS
Thierry Courtine – MTE/SRI	Hélène Costa de Beauregard – MTE/SRI/Ecolab
Thomas Cottinet – MTE/SRI/Ecolab	Jean-Louis Sallaberry – FNCCR
Alexandre Loubet – SNA La poste	Jérôme Desboeufs – DINUM
Alix Marc – AITF	Julia Zucker – MTES/DMA
Anne Fromage-Mariette – OpenIG	Marc Leobet – MTE/SRI/Ecolab
Arnauld Gallais – CEREMA	Marie Lambois – IGN/Normalisation
Benoit David – MTE/SRI/Ecolab	Mickael Vadin – GéoGrand-Est
Bertrand Clergeot – OGE	Miryad Ali – DINUM
Cedric Ansard – Plateforme Hauts de France	Muriel Larrouy – MTES/DMA
Claude Penicand – IGN	Philippe Mussi – président commission animation territoriale
Damien Descoings – Plateforme Hauts de France	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Elise Ladurelle – Afigéo	Jean-Claude Maniquaire – DGFIP/Cadastre
Fabien Commeaux – Velo&territoires	Stéphane Mevel-Vianay – GéoBretagne
François Chirié – IGN	Xavier Cheippe – DREAL Grand-Est

## Compte rendu synthétique :

### 1) Introduction par des réflexions sur l'éthique de la Donnée Géographique

**Par Valeria Faure-Muntian, députée, membre du comité pilote d'éthique du numérique, chargée du rapport de juillet 2018 sur les «Données géographiques souveraines»,**

« L'innovation » nous invite, entre autres, à définir des normes éthiques et à apprendre à les traiter. L'éthique de la Donnée peut être considérée en deux volets : la collecte et le traitement. Il ne s'agit pas seulement de respecter la loi, mais aussi de prendre des bonnes habitudes permettant de respecter cette pratique.

L'éthique n'est pas un concept immédiat à généraliser. Par exemple pour la notion de vie privée, la sensibilité est différente suivant les pays et cultures. Des comités européens se penchent sur ces questions. Dans quelle limite peut-on utiliser tel type de Données, et avec quelles pondérations? On sait que le sujet est très important, très sensible, surtout quand des données personnelles sont en jeu, mais on n'a pas encore de réponse.

Puisque nous avons besoin de l'intelligence artificielle ou de la robotisation dans le traitement de la Donnée, il faut tout mettre en œuvre pour améliorer les processus en termes de qualité. Et il faut créer les outils pour introduire les qualifications de la Donnée dans les calculs, au-delà des biais culturels et comportementaux.

#### Remarques :

- A Ecolab, les travaux en cours vont être accompagnés de comités d'éthique.
- Le CNIG a lancé en 2019 un groupe de travail dédié à la qualification de la Donnée. Il présentera ses travaux en commission Données, en proposant d'introduire un chapitre « qualification » dans les standards.

## **2) Echange du Commissaire général au développement durable avec les membres de la Commission**

**Introduction par le président de la commission Données : bilan de l'état des lieux sur l'organisation en sursis du CNIG depuis 2 ans**

**Intervention de Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable :**

En réponse liminaire à la question du président sur le blocage du processus de nomination d'un nouveau/le président.e du CNIG, le Commissaire indique que des conditions juridiques nouvelles n'ont pas permis de nommer madame la députée Valeria Faure-Muntian comme Présidente du CNIG. Cela a bloqué le processus de renouvellement engagé à la suite de son rapport. Le Commissaire a d'ailleurs salué le travail des membres de chaque commission qui pendant cette longue période d'incertitude ont continué à faire fonctionner les instances techniques du CNIG afin que celui-ci puisse continuer de délivrer ses recommandations et avancer sur son travail d'alignement des standards.

Cependant, cette situation d'incertitude sur les organes pléniers du CNIG n'a pas vocation à perdurer. Le Commissaire général est venu présenter aux membres de la Commission la nouvelle dynamique qu'il propose d'enclencher avec eux en 2021. 2020 a vu la mise en place de nouvelles équipes au Ministère de l'environnement. Un nouveau laboratoire « Ecolab » a été créé, placé sous l'autorité de Thierry Courtine et animé par Thomas Cottinet, qui est ainsi devenu superviseur général de la Donnée. Par ailleurs, la nomination d'un nouveau directeur général à l'IGN s'inscrit dans ce nouveau contexte.

A l'aune de cette transition administrative, le Commissaire souhaite s'appuyer sur ce nouvel élan pour que la structure administrative du CNIG soit renouvelée. 2021 sera une année de relance qui verra un rehaussement de l'ambition du CNIG. Cette décision, et la vitesse avec laquelle un mandat clairement défini pour cette présidence pourra être défini dépend d'éléments qui nous vont au-delà du CNIG. Il s'agit notamment des travaux que portent le CGDD et le SNUM sur la future feuille de route de la supervision générale de la donnée du MTE, des suites qui seront données aux futures préconisations de la mission Bothorel et des discussions au niveau européen sur le partage de données, en particulier au service de l'atteinte de nos objectifs environnementaux et climatiques.

=> Engagement est pris pour 2021 à renforcer le cadre stratégique du CNIG, et à mobiliser les acteurs du CNIG.
--

### **Remarques :**

- Il est important que le pilote de la politique nationale d'information géographique, le CNIG et l'IGN, soient en phase avec le dynamisme des régions.
- Dans le contexte de décentralisation et de dynamisme régional, le Ministère de la Transition Ecologique travaille à un autre positionnement de ses équipes dédiées à la connaissance, dont la structuration est en cours de refonte. L'Etat n'étant plus au centre des productions, ce nouveau positionnement des équipes devrait permettre une meilleure articulation, une meilleure mise en cohérence des efforts, moins de redondances. Le CNIG y contribuera également.

- Cette approche sera diffusée à tous les échelons de l'Etat dans le domaine de la transition écologique. Les études, les projets n'ont pas de raison d'être dédoublés à tous les étages du territoire, comme ce qui a été vu sur le sujet de la mobilité.
- Plus le CNIG aborde les sujets en amont de l'émergence des préoccupations, plus grande sera la cohérence des projets. Il y a besoin d'un pilote pour aider cette cohérence.
- Le soutien aux plateformes régionales d'information géographique n'apparaît pas dans le mandat des CPER transmis aux préfets. L'outil CPER est-il adapté à ce soutien ? Ce soutien ne relève-t-il pas plus du dialogue quotidien entre les services de l'Etat et la Région ?
- L'Etat a pour consigne d'investir dans les plateformes régionales basées sur Prodiges et GeoOrchestra », mais il n'y aurait pas d'exclusion sur la base de critères techniques dans le soutien de l'Etat aux plateformes régionales.

### **3) Avancées des GT Réseaux et GT Star-elec des réseaux électriques**

**Par Guillaume Malard (ENEDIS / Afigéo)**

Présentation disponible sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

#### Groupe de travail StaR-DT

Le démarrage de la phase de test du standard a pris du retard à cause de la crise COVID et d'une relative complexité à coordonner l'ensemble des acteurs concernés pour les pilotes de chantiers test.

L'objectif de cette phase est d'évaluer pour un nombre limité de chantiers réels la faisabilité de mettre en œuvre chaque phase du cas d'usage du standard :

- Extraction des données réseau par l'exploitant,
- Mise à disposition du PCRS
- Prise en compte de la réponse vecteur par le responsable de projet
- Exploitation par les bureaux d'études
- Réalisation du marquage piquetage sur le terrain

Le GT a produit un planning type pour la réalisation d'un chantier et faciliter la collecte du REX. Il est admis que le premier chantier sera le plus difficile à réaliser (développements de scripts informatiques pour extraire les données, modalités d'échange avec les acteurs locaux...) mais que les suivants se mettront en place de manière plus fluide.

Par ailleurs, le GT reçoit des marques d'intérêt pour que les tests se réalisent sur plusieurs territoires. Jusqu'ici, l'exigence d'un certain investissement pour animer l'ensemble des parties prenantes a limité la concrétisation d'autres expériences locales.

Les exploitants souhaitent dans un premier temps ne s'engager que sur un nombre de chantiers qu'ils sont sûrs de pouvoir traiter en l'absence d'outils informatiques industrialisés. La diffusion des données des chantiers test (réseaux, PCRS, plans de synthèse) devrait être encadrée par un acte d'engagement signé par chaque entité souhaitant participer aux expérimentations.

Suite aux premiers chantiers, une révision du standard pourra être envisagée

### Groupe de travail StaR-Elec

Le standard en cours d'élaboration constituera une extension de StaR-DT pour décrire les différents états d'un réseau électrique au fil de sa conception et réalisation. On peut faire l'analogie du cas d'usage avec le BIM pour le bâtiment, à la différence que nous envisageons de nous appuyer sur un format géomatique du fait des outils utilisés.

Tous les réseaux électriques sont concernés par ce standard : éclairage public, distribution, signalisation, transport.

Une des conditions du succès de StaR-Elec sera son appropriation par une majorité des exploitants, afin d'entraîner tout l'écosystème des bureaux d'études, géomètres-topographes et entreprises de construction dans la démarche.

A vouloir contenter les besoins d'un large panel d'acteurs, le risque que le standard soit inexploitable existe. Pour prévenir ce danger, nous envisageons qu'il ne consiste à décrire que la partie commune des besoins exprimés. Les différents exploitants pourraient ainsi enrichir ou appauvrir les exigences du modèle en fonction de leurs besoins réels et maîtriser leurs coûts. Un standard modulaire est donc envisagé.

Nous chercherons à donner une vision simplifiée du standard en présentant aux divers acteurs d'un projet les objets qui sont utiles uniquement. Par exemple, la description des schémas électriques internes aux armoires ne serait pas présentée dans la vue dédiée aux géomètres-topographes, ces éléments ne concernant pas leur activité.

Le premier GT thématique sera lancé en fin d'année, pour préciser les objets, leurs relations et les cas d'usage spécifiques aux différents domaines.

Le planning envisagé devrait permettre de lancer un appel à commentaires sur mai-juin 2021, et obtenir la validation du standard en septembre.

### **Remarque :**

- Des discussions et échanges de modèles avec les autres groupes de travail (réseaux de câbles, réseaux d'eaux) vont permettre de structurer toutes ces données autour du standard PCRS.

### **4) GT Accessibilité : état d'avancement**

**Par Muriel Larrouy (MTES/DMA) et Arnaud Gallais (CEREMA)**

Documents disponibles sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

L'article 27 de la Loi d'orientation des mobilités prévoit une double obligation :

- Obligation de constituer des bases de données sur l'accessibilité de la voirie autour des points d'arrêts prioritaires de bus (200m) d'ici décembre 2023.
- Obligation de constituer des bases de données sur l'accessibilité des réseaux de transports.

Cela doit permettre d'alimenter des applications, type calculateurs d'itinéraires permettant aux handicapés de se déplacer en connaissance de cause.

On a donc un grand besoin de normalisation de la Donnée au niveau des formats et au niveau des modèles.

Un décret est en cours de rédaction pour préciser certains termes et surtout indiquer le modèle et le format de création de ces bases de données.

Depuis 2020 le GT CNIG Accessibilité se concentre sur la première obligation et analyse d'autres modèles de données, qu'ils soient exploités en collectivité ou créés par les acteurs privés. Il étudie des modèles de plans d'accès avec les travaux du CEREMA, expérimente avec des acteurs territoriaux. Pour le domaine voirie, une démarche participative a été mise en place.

Des groupes de travail sur les outils de collecte sont conduits en parallèle par la Délégation ministérielle à l'accessibilité (DMA).

**Remarques :**

- Le pragmatisme de l'approche du groupe de travail est salué.
- Une analyse de la compatibilité avec le modèle du PCRS sera entreprise. Avec la précision des reliefs de la voirie, le PCRS est prêt pour servir de base à la structuration d'un plan à très grande échelle. GéoVendée est prêt à une collaboration pour en tester les possibilités.

**5) Aménagements cyclables : extension d'un standard COVADIS pour les utilisateurs**

**Par Miryad Ali (transport.data.gouv)**

Présentation disponible sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Dans le cadre des travaux de l'équipe du Point d'Accès National et de la mise en œuvre de l'ouverture des données pour améliorer l'information dont disposent les voyageurs, l'équipe de transport.data.gouv.fr, en collaboration avec l'association Vélo & Territoires, propose une solution simple et structurée pour l'ouverture des données sur les aménagements cyclables : une Base Nationale des Aménagements Cyclables (BNAC).

Afin de faciliter la production par les collectivités, la réutilisation et réduire le coût d'intégration de ces données dans des services tiers, un schéma a été défini afin d'assurer une harmonisation de ces données sur l'ensemble du territoire. Un groupe de travail composé 20 collectivités, 2 agences de géomatiques, des associations et clubs de vélos, ainsi que des ré-utilisateurs a élaboré ce schéma au cours de 5 ateliers animés par transport.data.gouv.fr et Vélo & Territoires.

Ce schéma définit des informations indispensables et complémentaires à fournir par le producteur. Cette distinction a été mise en place pour ne pas pénaliser les petits producteurs de données, et définit un standard minimal de complétude des données. Lors de la finalisation de ce schéma et grâce à l'analyse en cours, sur le besoin de constitution d'un standard national, l'IGN et le CEREMA ont été consultés.

**Remarques :**

- Il est proposé d'analyser la cohérence du modèle obtenu avec le standard PCRS
- La question du besoin d'un statut national CNIG pour le modèle utilisateur qui a été créé n'est pas encore résolue.

## **6) Proposition de création d'un groupe de travail : GT ERP**

**Par Julia Zucker (MTES/DMA)**

Présentation et projet de mandat disponibles sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Il est proposé que la commission Données mette en place un GT ERP dédié à la définition d'une nomenclature décrivant les infos générales d'un ERP et leur format. *« La commission communale et la commission intercommunale pour l'accessibilité tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées. »*

demande explicitement l'article L.2143-3 de la loi CGCT 2015 dite Loi NOTRE.

Des solutions ont été adoptées par les collectivités et d'autres acteurs privés ou associatifs, sans concertation ou moyen partagés. Si on veut pouvoir rassembler ces données un jour, nécessité qui apparaît déjà, il faut entreprendre au plus vite un travail d'harmonisation rassemblant les principaux acteurs concernés. Un projet de mandat a été créé en sens, qui figure parmi les documents de cette commission.

### **Remarques :**

- Un rapprochement avec la base des SDIS ou l'expérience PACA d'un modèle pour les ERP est à prendre en compte
- La question de la mise à jour des ERP pourrait être résolue par un croisement CEREMA de fichiers fonciers DGFIP et de déclarations à l'URSAF (ACOSS)

⇒ Un groupe de travail Établissements Recevant du Public, intègre désormais la Commission Données du CNIG.
--